

Décision

Générale

colonial

Décision n° 651 du 2 juin 1961 :

n° 651

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date de publication
2 juin 1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé proportionnel de cinq mois et huit jours à passer à Toulouse (Haute-Garonne), 20, avenue des Glaieuls, est accordé à Monsieur Monlaü (Roger), magistrat (indice 375, groupe II) qui aura accompli le 21 juin 1961 un séjour administratif de 20 mois et 2 jours dans le Territoire. M: Monlau qui voyagera seul quittera Djibouti, par voie anormale, en principe le 21 juin 1961. A cet effet, une avance représentant les frais de passage Djibouti – Toulouse (Haute-Garonne) lui-sera versée à charge de justification ultérieure desdits frais dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La dépense est imputable au Budget de l'Etat.